

## **Communiqué de Presse**

# **CAF en difficulté, Allocataires menacés.**

Les CAF sont en difficulté depuis plusieurs mois. L'immense majorité d'entre-elles peine désormais à assurer l'ensemble des fonctions concourant à la qualité de service attendue par les allocataires.

Des permanences d'accueil sont fermées au public, sans information préalable. Les téléphones sont coupés, sur des plages de plus en plus fréquentes. Les travailleurs sociaux, l'encadrement, sont réquisitionnés sur des missions sans rapport avec leurs qualifications. La quasi-totalité des CAF fonctionne à coup d'heures supplémentaires récurrentes, le plus souvent imposées...

Situation passagère ? Nous ne le croyons pas. Le retard dans le traitement des dossiers ne se réduit pas, malgré l'empilement de plans d'actions et de mesures exceptionnelles. Et derrière les dossiers, ce sont autant de personnes qui attendront, pour une durée indéterminée, qui une allocation logement, qui un premier versement de RMI ou encore une allocation de garde d'enfants.

L'engagement des salariés des CAF est exemplaire. Ils consacrent de nombreux samedis aux heures supplémentaires et travaillent dans des conditions fortement dégradées. Mais à l'impossible nul n'est tenu : Dans quelques semaines, le Revenu de Solidarité Active, le RSA, devra être payé. Nouvelle prestation, nouveaux allocataires, nouvelle charge de travail, nouvelle dégradation des conditions de travail...

Les CAF ne sont pas prêtes, et ne pourront l'être : Autorisation d'embauches insuffisantes et trop tardives, décrets d'application pas tous parus à ce jour, délais de formation intenable... Cependant, le RSA, érigé en priorité politique absolue, devra être en place en temps et en heure, quoiqu'il en coûte.

Il y a fort à parier que dans ces conditions, ce sont les autres allocataires qui souffriront, davantage encore qu'aujourd'hui, de l'insuffisance des moyens dévolus aux CAF. La Fédération CFDT demande :

- L'arrêt immédiat des heures supplémentaires imposées
- L'abandon des suppressions de postes dans les CAF, programmées par les Pouvoirs publics pendant les quatre prochaines années
- L'embauche immédiate de 2000 salariés, seuls 1000 ayant été autorisés par les Pouvoirs publics, contre l'avis du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales.

**Paris, le 3 mars 2009**